

CHAMPIONNATS ET CRITÉRIUMS 2021

Les championnats et critères de Dressage du Grand Est 2021 se courent sur un seul concours.
Concours support : territoire Alsace, **Strasbourg (67) les 10 et 11 juillet 2021.**

Attention : engagements pour le lundi 28 juin 2021.

Chargée de mission, commission Dressage CREGE : **Allison Kieffer**

Règlement

Art. 1. Calendrier

Les championnats et critères se dérouleront sur les journées des 10 et 11 juillet 2021, à Strasbourg (67).

Ils se déroulent sous la responsabilité du CRE Grand Est qui en délègue l'organisation à un organisateur s'engageant à respecter la charte qualité annexée au présent règlement.

Art. 2. Epreuves support

REPRISES

Niveau	Championnat	Critérium
Amateur 3	Préliminaire et GP (30 + 32)	B et A (29 + 31)
Amateur 2	Préliminaire et GP (34 + 36)	B et A (33 + 37)
Amateur 1	Préliminaire et GP (39 + 41)	B et A (38 + 40)
Amateur élite	Préliminaire et GP (42 + 43)	Pro 3B prépa et Pro 3A prépa (48 + 47)
Pro 2	Préliminaire et GP (25 + 27)	

Art. 3. Qualification et conditions de participation

Les championnats sont ouverts aux cavaliers titulaires d'une licence fédérale de compétition 2021 au titre du Comité Régional d'Équitation du Grand Est ou aux cavaliers résidant dans le Grand Est.

Chaque couple cavalier/cheval doit obligatoirement participer aux 2 épreuves de sa catégorie.

Pour les Championnats, sont exclus du classement les cavaliers qui auront été classés 2 fois et plus, avec le cheval engagé, dans des épreuves de niveau supérieur à celui du Championnat au titre duquel ils sont engagés Ceci à partir de l'épreuve A de cette classe et sur la saison 2021.

Comité Régional d'Équitation du Grand-Est

Siège social

Maison Régionale des Sports - 13 rue Jean Moulin
54510 TOMBLAINE - Tél. : 03 83 18 87 52
contact@cregrandest.fr

Délégation territoriale Alsace

Aéroparc 1 - 19 A rue Icare - 67960 ENTZHEIM
Tél : 03 88 36 08 82
contact.alsace@cregrandest.fr

Délégation territoriale Champagne-Ardenne

12 route de Blacy - 51510 COMPERTRIX
Tél : 03 26 22 12 10
contact.champagne-ardenne@cregrandest.fr

Exemple : un cavalier participant au Championnat Amateur 3 qui aurait été classé en Amateur 2 plus de 2 fois à partir de l'épreuve Amateur 2A serait exclu du classement du Championnat Amateur 3.

Un cavalier ne peut courir qu'un Championnat ou un Critérium.

En d'autres termes, un cavalier ne peut prétendre concourir **que pour un titre et un seul.**

Les engagements ne sont pas limités et le cas échéant **le cavalier devra se positionner la veille du concours par écrit auprès de la commission** pour confirmer le championnat ou le critérium pour lequel il souhaite concourir.

Cette déclaration sera impérativement à faire par mail à l'adresse :

dressage.grandest@gmail.com

Art. 4 Calcul des points

Les points attribués aux cavaliers correspondent à la somme des notes obtenues exprimées en pourcentage lors de chaque reprise. Le coefficient 1 est attribué à toutes les reprises.

A l'issue du classement final et en cas d'égalité de points, le classement obtenu lors des reprises Grand Prix départagera les ex-aequo pour les Championnats.

En ce qui concerne les Critériums, les ex-aequo seront départagés par le classement obtenu sur la reprise A, sauf pour le Critérium Amateur Elite pour lequel on départagera selon le classement sur l'Amateur Préliminaire

Art. 5 Classements

Il est effectué un classement « Championnat » et un classement « Critérium » par catégorie, avec un minimum de 8 classés par catégorie.

Art. 6 Divers

Les textes des reprises ne peuvent pas être dictés dans les épreuves support de championnats et critériums.

Une épreuve « **Top Model** » est programmée le samedi soir : présentation en main avec recherche de l'élégance ou de l'originalité.

Ce règlement définit un cadre de travail pour déterminer les podiums des championnats et critériums du Grand Est et ne peut se substituer ou contredire le règlement FFE. Pour toute disposition non prévue dans ce règlement, il convient d'appliquer celui FFE en vigueur.

Le Comité Régional d'Équitation du Grand Est se réserve le droit de modifier le présent règlement par un ajout publié sur le site Internet du CRE Grand Est.

Comité Régional d'Équitation du Grand-Est

Siège social

Maison Régionale des Sports - 13 rue Jean Moulin
54510 TOMBLAINE - Tél. : 03 83 18 87 52
contact@cregrandest.fr

Délégation territoriale Alsace

Aéroparc 1 - 19 A rue Icare - 67960 ENTZHEIM
Tél : 03 88 36 08 82
contact.alsace@cregrandest.fr

Délégation territoriale Champagne-Ardenne

12 route de Blacy - 51510 COMPERTRIX
Tél : 03 26 22 12 10
contact.champagne-ardenne@cregrandest.fr

CHARTRE QUALITÉ ORGANISATEURS 2021

Les exigences pour l'organisation sont celles du cahier des charges suivant. Selon les particularités du lieu choisi, celles-ci pourront être adaptées en collaboration avec la commission Dressage du Grand Est.

Infrastructures

Paddock

Sécurisé et adapté afin de d'assurer l'intégrité physique des chevaux, notamment en termes de qualité de sols

1 paddock par piste (60X20 minimum) dans la mesure du possible

Piste

Taille : 60x20 mètres

Jury : minimum 3 cabines de juge, avec, en C, une cloche audible et un micro

Agrément : leurs, arbustes...

Secrétariat - bureau des calculs

1 local spécifique (chauffé si besoin, au calme, suffisamment grand, pas trop loin des pistes)

1 tableau d'affichage de taille suffisante horaires, règlements, chevaux au contrôle, résultats...

Gestion du jury

Aides aux organisateurs :

La commission de Dressage du CRE du Grand Est nomme 3 juges fédéraux de niveau suffisant pour juger les épreuves Elite et Pro. Elle prend alors en charge, uniquement pour ces 3 juges, les frais de transport 0,35€/km ou 0,45 si co-voiturage ou tarif SNCF 2^{ème} classe ainsi que les frais d'hébergement

Pour compléter le jury, l'organisateur choisit d'autres juges, avec l'aide de la commission si besoin, en nombre suffisant pour un bon déroulement du concours. L'ensemble des rais de ces juges est pris en charge intégralement par l'organisateur.

Les repas pour l'ensemble du jury, tous les jours de concours mais aussi la veille du 1^{er} jour si nécessaire et le dernier jour au soir (si le départ est prévu le lendemain du concours), sont à la charge de l'organisateur.

Secrétaires et navettes

En nombre suffisant :

1 secrétaire par juge et par épreuve (aguerri pour les épreuves PRO, Amateurs Élite et amateur 1)

1 navette sur toute la durée du concours (ramassage des protocoles de chaque juge après chaque cavalier et transmission au bureau des calculs, puis transmission des protocoles calculés du bureau des calculs au juge en C pour annonce si pas de speaker)

Autre

Boxes (en dur ou démontables) doivent être prévus pour tous les cavaliers qui en feraient la demande Les tarifs doivent être raisonnables et figurer sur l'avant programme.

Toilettes propres obligatoires sur le site.

Point de restauration : si possible avec un repas chaud et avec places assises fortement souhaitées.

Comité Régional d'Équitation du Grand-Est

Siège social

Maison Régionale des Sports - 13 rue Jean Moulin
54510 TOMBLAINE - Tél. : 03 83 18 87 52

contact@cregrandest.fr

Délégation territoriale Alsace

Aéroparc 1 - 19 A rue Icare - 67960 ENTZHEIM
Tél : 03 88 36 08 82

contact.alsace@cregrandest.fr

Délégation territoriale Champagne-Ardenne

12 route de Blacy - 51510 COMPERTRIX
Tél : 03 26 22 12 10

contact.champagne-ardenne@cregrandest.fr

Accès au concours et circulation sur le site

Un fléchage précis du lieu du concours doit être mis en place.

Un parking stabilisé doit être organisé pour le stationnement des poids lourds, vans et véhicules du public.

L'entrée est libre durant toute la durée du concours

Des moyens adaptés sont mis en œuvre afin d'assurer la sécurité du public (séparation / circulation du public et circulation des chevaux).

La circulation des équidés ne doit pas se faire à proximité immédiate des pistes pendant les épreuves.

Communication

La sonorisation doit être de qualité et audible sur l'ensemble du site y compris au paddock).

Un speaker est possible pour l'annonce des résultats au fur et à mesure

Le juge en C doit avoir un micro même si présence d'un speaker

Musique d'ambiance souhaitée pendant toute la durée du concours

Le Comité Régional d'Équitation du Grand Est en relation avec l'organisateur, se charge de la communication auprès des médias régionaux avant et après la manifestation.

L'organisateur devra transmettre le soir même de la fin du concours les résultats de l'étape Grand Régional dans les 5 catégories et si possible quelques photos des classés lors de la remise des prix. Ceci impérativement par mail à : dressage.grandest@gmail.com

Épreuves obligatoires

Le programme du concours est à concevoir par l'organisateur puis à valider par la Commission de Dressage du Comité Régional d'Équitation du Grand Est

Les épreuves support sont :

REPRISES

Niveau	Championnat	Critérium
Amateur 3	Préliminaire et Grand Prix	B et A
Amateur 2	Préliminaire et Grand Prix	B et A
Amateur 1	Préliminaire et Grand Prix	B et A
Amateur élite	Préliminaire et Grand Prix	Pro 3B prépa et Pro 3A prépa
Pro 2	Préliminaire et Grand Prix	

Remise des prix des championnat et critérium

Outre la remise des prix des épreuves pour tous les cavaliers régionaux et hors région, qui reste à la charge de l'organisateur, une remise des prix spécifique au Championnat et au Critérium Dressage du Grand Est, ne concernant que les cavaliers du Grand Est sera effectuée. Pour cette dernière le Comité Régional d'Équitation du Grand Est offre plaques, lots et cadeaux

Comité Régional d'Équitation du Grand-Est

Siège social

Maison Régionale des Sports - 13 rue Jean Moulin
54510 TOMBLAINE - Tél. : 03 83 18 87 52
contact@cregrandest.fr

Délégation territoriale Alsace

Aéroparc 1 - 19 A rue Icare - 67960 ENTZHEIM
Tél : 03 88 36 08 82
contact.alsace@cregrandest.fr

Délégation territoriale Champagne-Ardenne

12 route de Blacy - 51510 COMPERTRIX
Tél : 03 26 22 12 10
contact.champagne-ardenne@cregrandest.fr